

La relance en Auvergne-Rhône-Alpes

NEWSLETTER #3
AVRIL 2021

infos⁺

www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes



Edito



Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône

Thématique de ce numéro, le volet Cohésion est le plus important des trois volets du plan de relance par le montant des financements : 36 milliards d'euros sur un total de 100. Il est

fondamental, parce qu'il répare les liens sociaux, renforce les solidarités et recoud le tissu des territoires.

La cohésion n'est-elle pas une condition de la compétitivité ? Le plan [1jeune1solution](#), les entreprises, les associations et les collectivités peuvent bénéficier de nouvelles compétences. Ce plan a été récemment complété par le dispositif [1jeune1mentor](#) pour permettre à des jeunes de bénéficier des conseils d'un mentor qui peut être étudiant, actif ou retraité

La cohésion n'est-elle pas, aussi, inséparable de la transition écologique ? Pour porter leurs fruits, les actions en faveur de la transition écologique doivent faire l'objet d'une action commune, collective, partagée largement dans tous les

territoires. La dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local supporte les collectivités notamment dans leurs projets de rénovation énergétique, et les programmes de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires [Action cœur de ville](#) et [Petites villes de demain](#) accompagnent les projets de transition écologique, au même titre que les futurs [Contrats de Relance et de Transition écologique](#).

Au-delà de ses apports pour la compétitivité et la transition écologique, la cohésion sociale et territoriale est avant tout souhaitable en elle-même : avec le Ségur, elle témoigne du soutien aux professionnels et acteurs de la santé ; avec les financements consacrés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, elle est la marque de l'engagement de l'État pour l'égalité des chances ; par l'inclusion numérique ou le soutien aux associations, elle est synonyme d'accompagnement des plus fragiles, des plus isolés et des plus démunis. Si la compétitivité et la transition écologique donnent son mouvement au plan de relance, le volet cohésion en assure l'équilibre.

Sommaire

■ Actualités

En région 2

■ Les appels à projets

Les appels à projets régionaux 5

Les appels à projets nationaux 6

■ ZOOM : Une relance solidaire pour tous et partout

36 milliards d'euros dédiés au volet cohésion sociale et territoriale du plan de relance 7

Ségur de la santé : 1,613 milliard d'euros pour le système de santé en Auvergne-Rhône-Alpes 8

Le plan #1jeune1solution en Auvergne-Rhône-Alpes 9

Repas à 1€ pour tous les étudiants 9

Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés 10

Soutiens aux sports, à l'animation et aux associations 10

Internats d'Excellence : 2 premiers lycées labellisés dans l'académie de Lyon 11

Les nouvelles «cordées de la réussite» 11

■ Dans les départements

Les actualités de la relance dans votre département 12

Vos sous-préfets chargés de la relance 12

En région

Relance industrielle dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes : 20 M€ supplémentaires mobilisés par l'État et la Région

En 2020-2021, la région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficiait de 37,5 M€ de crédits disponibles France Relance. Pour poursuivre la dynamique, 20 M€ seront ajoutés à ces crédits dont 10 M€ par l'État et 10 M€ par le Conseil régional.

Annoncé dans le cadre du plan de relance, le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires s'inscrit dans le cadre du dispositif Territoires d'industrie. Initialement doté par l'État de 400 M€ et complété par des financements de certaines régions, ce fonds finance des projets de développement ou de relocalisation industrielle les plus structurants pour les territoires (créations et extensions de sites, modernisation, nouveaux équipements, centres de formation etc.).

43 projets industriels déjà accompagnés en Auvergne-Rhône-Alpes

Au niveau national, le fonds d'accélération a déjà soutenu 531 projets industriels depuis son lancement en septembre 2020 (chiffres au 18 mars 2021), représentant un investissement industriel global de plus de 2,55 Mds€ à l'échelle des territoires, avec à la clé près de 14 000 emplois industriels directs à créer et 50 000 emplois industriels directs confortés. 70 % des projets soutenus sont situés dans des territoires fragiles ou prioritaires (territoires ruraux, villes moyennes ou quartiers prioritaires de la politique de la ville).

En Auvergne-Rhône-Alpes, 43 projets ont

été soutenus avec 173 millions d'euros d'investissements, 856 emplois ont pu être créés et 4190 confortés.

Près de 300 M€ supplémentaires mobilisés pour la relance industrielle dans les territoires

Face au succès rencontré par le fonds, l'État et les Conseils régionaux ont annoncé une mobilisation de 298,5 M€ de crédits supplémentaires jusqu'au 1er juin 2021.

L'État mobilisera ainsi 157 M€ : 141,5 M€ de crédits régionalisés à destination des 12 régions qui cofinancent le dispositif (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Occitanie, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes Côte d'Azur), et 15,5 M€ pour la Corse, les Outre-Mer, les projets collectifs ou les territoires confrontés à des chocs industriels.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'État mobilisera ainsi 10 millions d'euros à parité avec le Conseil régional pour atteindre 20 millions d'euros d'investissements supplémentaires.



EN CHIFFRES

43

Projets lauréats

173 M€

D'investissement Industriel Soutenu

24 M€

Engagés par France relance sur 2020-2021

856

Emplois créés

4190

Emplois confortés

+ PLUS D'INFOS

19 projets d'investissement productif soutenus dans les Territoires d'industrie d'Auvergne-Rhône-Alpes

Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et Laurent Wauquiez, président de la Région ont annoncé les 19 entreprises régionales lauréates du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires. Ces projets représentent près de 9,945 millions d'euros de subventions mobilisées par France Relance pour un total

de 55 millions d'euros d'investissements productifs à l'échelle de la région. A la clé : 363 emplois directs et plusieurs centaines d'emplois indirects.

Ce fonds de soutien livre dès aujourd'hui ses premiers effets et permet d'accélérer la réalisation d'investissements industriels importants en région Auvergne-Rhône-Alpes,

en particulier dans les Territoires d'industrie. Ces projets permettront aux entreprises concernées de diversifier leur activité, de moderniser leurs procédés de fabrication et ainsi de pérenniser leur présence en Auvergne-Rhône-Alpes.



Découvrez les lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes



Suivez le déploiement de France Relance

Où se développent les projets France Relance ? De quel budget a déjà bénéficié votre territoire ? Quels types de projets ont été soutenus près de chez vous ? Pour le savoir, les outils cartographiques du Plan de relance sont à votre disposition et mis à jour régulièrement.

- Les 4 214 projets de rénovation énergétique de l'immobilier de l'État

L'outil développé par la Direction de l'immobilier de l'État en partenariat avec la Direction interministérielle du numérique permet de visualiser les projets sélectionnés au niveau régional, départemental et communal.

[Accéder à la cartographie](#)

- Les soutiens aux investissements industriels

L'outil développé par la Direction générale des entreprises, permet de visualiser les mesures de soutien à l'investissement industriel, les montants et le nombre de projets financés, la part de PME et ETI bénéficiaires.

[Accéder à la cartographie](#)

- Les projets culturels financés par France Relance

L'outil développé par le ministère de la culture présente sur une carte l'ensemble des bâtiments culturels lauréats de France Relance. Il permet de suivre la réalisation des travaux pour chacun des monuments financés.

[Accéder à la cartographie](#)



Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

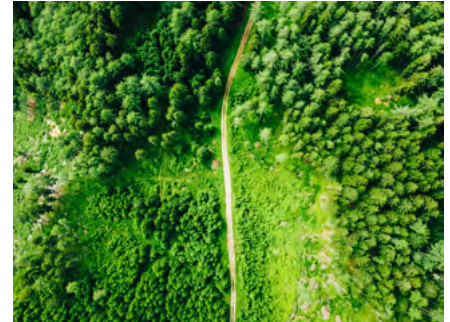
Transformation numérique des TPE et des PME

L'appel à projets pour renforcer l'accompagnement des TPE et des PME dans leur transformation numérique, lancé le 18 janvier dernier par Bpi France à la demande de l'État, a permis de retenir neuf groupements d'opérateurs qui pourront accompagner près de 18 000 entreprises.

Grâce à ce premier appel à projets, près de 18 000 entreprises pourront suivre des formations financées par France Relance et adaptées à leurs besoins : améliorer leur référencement en ligne, créer un site internet, numériser la gestion de leur facturation, sécuriser les données de leur entreprise...

Les TPE et les PME auront accès aux calendriers de formation et aux thèmes des accompagnements proposés en se rendant sur [France Num](#) et de [Bpifrance](#) d'ici la fin du mois d'avril.

+ PLUS D'INFOS



49 projets en faveur de la biodiversité soutenus en Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre du plan France Relance et du protocole d'accord État-Région, l'État mobilise 5,2 millions d'euros pour soutenir des projets en faveur de la restauration écologique et des aires protégées en Auvergne-Rhône-Alpes, comme des travaux de régénération des écosystèmes, l'effacement d'obstacles aux continuités écologiques ou encore la mise en valeur et la découverte du patrimoine naturel.

Suite à l'appel à projets lancé en décembre 2020, 49 opérations ont été retenues en Auvergne-Rhône-Alpes, dont 9 en faveur de la restauration écologique et 40 en faveur des aires protégées.

Il s'agit de projets concrets et prêts à être lancés dès 2021, tels que la restauration de zones humides, la réalisation de passages à faune, ou encore l'aménagement de sentiers de découverte. Au regard de la quantité et de la qualité des dossiers reçus, un abondement supplémentaire à l'enveloppe initiale avait été accordé.

+ Découvrez les lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes



65 nouveaux projets alimentaires territoriaux sélectionnés dont 7 en Auvergne-Rhône-Alpes

Les projets alimentaires territoriaux (PAT), créés il y a 6 ans, favorisent la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires en soutenant notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Le plan France Relance vient amplifier cette dynamique en y consacrant des moyens inédits : près de 80 millions d'euros pour soutenir des projets existants (77 M€) et des projets émergents (3 M€ qui s'ajoutent aux crédits du Programme National pour l'Alimentation). Cette enveloppe globale réunit les soutiens du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'ADEME et du ministère des Solidarités et de la Santé.

L'appel à projets lancé en décembre 2020 pour le développement de nouveaux PAT a suscité un fort engouement : 65 dossiers viennent d'être retenus au niveau national à l'issue de l'examen du premier volet de candidatures, pour un montant global de subvention d'un peu plus de 5,3 M€. Sept d'entre eux sont localisés en Auvergne-Rhône-Alpes.



Découvrez les lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes



Appel à projet *Résilience* : 25 nouveaux projets de (re)localisation Industrielle soutenus en Auvergne-Rhône-Alpes

A l'occasion de la signature de l'avenant au contrat stratégique de filière des industries électroniques en Isère le 4 mars, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, a annoncé les 105 nouveaux projets lauréats de l'appel à projets *Résilience* du volet industrie du plan France relance, parmi lesquels 25 sont localisés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Au total, ce sont désormais 160 projets (dont 42 en Auvergne-Rhône-Alpes) qui bénéficieront d'une aide de l'État dans le cadre de cet appel à projets, pour un montant total de 326 millions d'euros d'aides publiques venant soutenir plus d'1,8 milliard d'euros d'investissements industriels. 9 300 emplois devraient être créés, en plus des 16 000 emplois confortés.



Découvrez les lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes



Nouveaux lauréats et relance des appels à projets en faveur de la décarbonation de l'industrie

Les 17 premiers lauréats du dispositif Chaleur Biomasse et les 16 nouveaux lauréats du dispositif Efficacité Énergétique opérés par l'ADEME ont été dévoilés le 11 mars. Parmi les projets lauréats, 5 se situent en Auvergne-Rhône-Alpes.

Avec les 16 précédents projets annoncés le 17 décembre 2020, France Relance soutient désormais 49 projets représentant 596 millions d'euros d'investissements dans la décarbonation de l'industrie française au travers d'un soutien public s'élevant à 224 millions d'euros.

Retrouvez les aides France Relance pour la décarbonation de l'industrie opérées par l'ADEME sur : agirpour-latransition.ademe.fr/entreprises/france-relance-decarbonation-industrie



Découvrez les lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes

Appels à projets

Les appels à projets régionaux

Volet écologie - Transition agricole, alimentation et forêt



Modernisation des abattoirs

Cet appel à projet vise à aider les porteurs de projet à améliorer la situation de l'outil d'abattage à travers le soutien aux investissements matériels ou immatériels

+ PLUS D'INFOS



Plantons des haies !

Le programme « Plantons des haies », alimenté par une enveloppe nationale de 50 millions d'euros, vise l'objectif de 7 000 km de haies plantées en 2 ans à l'échelle nationale sur les parcelles agricoles, permettant ainsi d'augmenter significativement les dynamiques de plantations de haies et d'arbres alignés sur les surfaces agricoles françaises.

+ PLUS D'INFOS



Aide au renouvellement forestier

Dans le contexte du changement climatique, le plan France Relance et la mesure « renouvellement forestier » viennent soutenir les propriétaires forestiers qui investissent pour adapter leurs forêts au changement climatique ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation de celui-ci.

+ PLUS D'INFOS



Projets en faveur d'une alimentation saine, locale et durable

Soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT) afin de faire des territoires des moteurs pour la relocalisation de l'agriculture et d'agir pour la transition vers une alimentation plus saine, plus durable et plus locale.

+ PLUS D'INFOS



Soutien aux cantines scolaires des petites communes

Financer les projet d'investissements des collectivités qui favorisent l'utilisation de produits frais, locaux, durables et de qualité, mais aussi la réduction du gaspillage ou encore la suppression des plastiques. S'adresse aux communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR cible).

+ PLUS D'INFOS



Agriculture urbaine et jardins partagés

En donnant l'occasion aux citoyens de se confronter à des formes de production agricole, les jardins partagés ou collectifs permettent de créer du lien entre monde rural et urbain, de participer concrètement aux enjeux agroécologiques et climatiques et de favoriser une alimentation locale, fraîche, saine et accessible.

+ PLUS D'INFOS



Alimentation locale et solidaire

Le volet régional doté de 2,59 millions en Auvergne-Rhône-Alpes est destiné à soutenir les initiatives portées par des associations, des entreprises, des acteurs de l'économie sociale et solidaire ou des collectivités, pour faciliter l'accès des personnes isolées ou en situation de précarité à une alimentation locale, fraîche, saine et accessible.

+ PLUS D'INFOS

Appels à projets

Les appels à projets régionaux

Volet Cohésion sociale



Créations d'emplois pour les jeunes dans le sport

Financement de 5 000 emplois supplémentaires d'éducateurs sportifs permettant le développement des pratiques sportives sur les territoires, dans les clubs et dans les instances territoriales des fédérations sportives.

+ PLUS D'INFOS



Rénovation thermique des équipements sportifs

Rénovation d'équipements sportifs structurants (gymnases, piscines, salles spécialisées, etc.) générant un gain de consommation énergétique.

+ PLUS D'INFOS



Soutien à l'emploi associatif

2000 emplois FONJEP Jeunes réservés aux 18-30 ans pour un montant de 7 000 € par an pendant 3 ans.

+ PLUS D'INFOS

Les appels à projets nationaux

Calendrier national

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance publie un calendrier des appels à projets du France Relance. Régulièrement mis à jour, il vous permet de suivre les appels à projets du Plan de relance : dates d'ouverture et de fermeture, thématique.



[Consultez le calendrier des appels à projets France Relance sur le site du ministère de l'Économie](#)

Appels à projets de l'ADEME



L'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des déchets et plus globalement du climat et de la transition énergétique et écologique.

Les fonds du plan de relance confiés à l'ADEME prévoient notamment d'aider au financement de projets de développement des écosystèmes territoriaux « mobilité et industrie H2 », d'accompagnement des TPE/PME dans l'écoconception, de recyclage des friches industrielles et urbaines polluées, de décarbonation de l'industrie (efficacité énergétique et

électrification), d'intégration du plastique recyclé, de développement de la collecte et du traitement des biodéchets, des réseaux de chaleur et de froid renouvelables et/ou décarbonés, et de tourisme durable (restauration et hébergement).



[Consultez les appels à projets France Relance de l'ADEME sur \[agirpourlatransition.ademe.fr\]\(https://agirpourlatransition.ademe.fr\)](#)



© Fotolia

36 milliards d'euros dédiés au volet cohésion sociale et territoriale du plan de relance

La relance c'est aussi une relance sociale et territoriale qui doit bénéficier à tous et partout. Elle doit permettre de soutenir et accompagner les jeunes et les plus fragiles, de sauvegarder l'emploi et de renforcer le secteur de la santé. Elle doit aussi renforcer la cohésion territoriale grâce à l'inclusion numérique, ou à la redynamisation des commerces en centre-ville. Il s'agit d'une solidarité au sens large : entre les générations, les territoires, les entreprises de toutes tailles et entre tous les Français.

La cohésion territoriale

Le plan de relance accompagne le développement des territoires dans toutes ses composantes : de la rénovation énergétique à la culture, de la relocalisation industrielle aux mobilités.

Plusieurs programmes nationaux ont été adaptés pour répondre aux besoins de la relance dans les territoires.

Ainsi, les programmes *Action cœur de ville* et *Petites villes de demain* mobilisent des crédits de la relance dans pratiquement toutes ses dimensions : rénovation énergétique des bâtiments, recyclage des friches, réno-

vation du patrimoine classé, mesures en faveur des mobilités, déploiement de la télémédecine, lutte contre la vacance commerciale en cœur de ville...

Par ailleurs, une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle de 950 millions d'euros a été accordée dès 2020 pour soutenir les projets des collectivités locales. Une [dotation exceptionnelle de 113,6 millions](#) d'euros supplémentaires a été allouée aux collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'inclusion numérique et déploiement de la fibre optique

A l'heure où la crise sanitaire impose de restreindre nos déplacements et nos contacts humains, le numérique est une nécessité. Pour continuer à apprendre, à travailler, à avoir accès à ses droits, à se divertir ou à consommer, l'État et les collectivités mettent en œuvre la *stratégie nationale pour un numérique inclusif* et mobilisent 250 millions d'euros pour favoriser l'appropriation des nouveaux usages et services numériques par tous les Français. Parallèlement, pour accélérer le déploiement de la fibre optique partout sur le territoire et parvenir à sa généralisation fin 2025, le *Plan France Très Haut Débit* est amplifié et généralisé afin d'irriguer tous les

acteurs économiques et de donner l'accès au numérique à tous les territoires ruraux.

La cohésion sociale

Soutenir les plus fragiles

Avec 7,6 milliards pour la sauvegarde de l'emploi et la formation des salariés dans les entreprises ayant connu une baisse d'activité et plus de 6,5 milliards d'euros pour l'emploi des jeunes grâce au plan 1 jeune 1 solution, le plan de relance permet d'accompagner ceux qui sont le plus touchés par la crise sanitaire.

1% des crédits du plan, soit un milliard d'euros, bénéficie concrètement aux quartiers prioritaires et à leurs habitants au travers des mesures pour l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes, pour l'amélioration du cadre de vie de ces territoires avec le soutien à la réhabilitation des logements sociaux, des infrastructures et des équipements publics, le développement de l'agriculture urbaine pour « verdier » les quartiers et le renforcement de la cohésion sociale grâce un soutien renforcé des acteurs de la solidarité.

Enfin, 6 milliards d'euros sont alloués au secteur sanitaire et médico-social au travers du Ségur de la santé.

Séjour de la santé : 1,613 milliard d'euros pour le système de santé en Auvergne-Rhône-Alpes

Mardi 9 mars 2021, Jean Castex, Premier ministre, et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, ont présenté le plan d'investissement du Séjour de la santé qui consacre 19 milliards d'euros à l'amélioration et à la modernisation de notre système de santé, plus que jamais mobilisé face à la crise pour protéger nos concitoyens. Ce plan d'investissement historique doit permettre de moderniser notre offre de soins, de relancer les investissements courants, et de donner un élan et des perspectives à l'ensemble de notre système de santé. Au-delà de ces investissements indispensables, il s'agit également d'accompagner les projets, de donner tous les leviers d'action au niveau territorial et de mieux associer les élus.

La région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficiera de 1, 613 milliard d'euros

901 millions d'euros serviront à l'assainissement financier des établissements les plus endettés de la région, et 534 millions d'euros permettront de relancer les investissements en santé, moderniser les établissements, développer l'offre de soins, de suite et de réadaptation (SSR) et d'améliorer la prise en charge des personnes âgées.

La région bénéficiera également d'un soutien exceptionnel aux dépenses du quotidien des établissements de santé : 179 millions d'euros, dont 59 millions en 2021 seront consacrés à l'achat ou au remplacement de matériel, à la réalisation de petits travaux pour améliorer les conditions de travail.

Une nouvelle méthode pour décider des investissements dans le système de santé

Au-delà de ces investissements, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour décider des investissements en confiant les leviers d'action et les enveloppes aux Agences régionales de santé. Par ailleurs, les projets qui traitent l'ensemble des problématiques de soins d'un territoire seront privilégiés, et leur évaluation sera désormais faite avec un regard plus médical avec la constitution d'un

conseil scientifique présidé par un médecin, et composé de personnes de terrain : médecins, soignants, ingénieurs, financiers et directeurs.

Améliorer rapidement et significativement les conditions de travail des soignants

Ce choix d'un investissement massif au service de la santé vise également à améliorer rapidement et significativement les conditions de travail des soignants, dans l'esprit des travaux menés lors du Séjour de la santé. Il s'ajoute aux revalorisations mises en œuvre fin 2020 qui ont conduit à la revalorisation de la rémunération de 179 600 professionnels des établissements de santé et des Ehpad, de 11 600 médecins des établissements publics, et de 19 700 étudiants paramédicaux, étudiants en médecine et internes en médecine dans la région.

59 M€ pour l'ensemble des établissements de santé publics, privés et ESPIC de la région

Les investissements réalisés sur cette enveloppe devront prioritairement être en rapport avec l'environnement immédiat du patient et sa prise en charge : ingénierie médicale et bio-médicale (anesthésie-réanimation, bloc opératoire, consultations et explorations fonctionnelles, imagerie, pharmacie, biologie) ainsi que pour des consommables et des équipements des unités de soins.

Cette dotation concerne également les établissements disposant d'une autorisation de psychiatrie pour lesquels l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes renouvelle les orientations privilégiées lors de la campagne 2020 du plan *Investir à l'hôpital*. La nature des investissements pourra concerner l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des patients et de travail des personnels, l'acquisition ou le renouvellement de petit matériel de soins ou de matériel médical plus conséquent, ou encore l'achat de licence pour des outils nécessaires à certaines prises en charge spécialisée (AVS ; remédiation cognitive...).

EN CHIFFRES

901 M€

Pour l'assainissement financier des établissements.

534 M€

Pour relancer les investissements en santé, moderniser les établissements, développer l'offre de soins, de suite et de réadaptation (SSR) et améliorer la prise en charge des personnes âgées.

179 M€

De soutien exceptionnel aux dépenses du quotidien des établissements de santé, dont 59 millions alloués en 2021 consacrés à l'achat ou au remplacement de matériel, à la réalisation de petits travaux afin d'améliorer les conditions de travail dans les établissements de santé.



PLUS D'INFOS

Le plan #1jeune1solution en Auvergne-Rhône-Alpes

Composante du volet cohésion du plan de relance, le plan #1 jeune1solution constitue l'une des priorités du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Pour répondre à l'enjeu d'accompagner nos jeunes concitoyens et leur permettre d'accéder à un emploi, l'État en région s'est fixé des objectifs chiffrés : mobiliser 13 000 Parcours Emploi Compétences, 3 000 Contrats Initiative Emploi, et 18 000 entrées en Garantie Jeunes.

Aides à l'embauche et à l'alternance

Depuis leur lancement, plus de 49 000 [Aides à l'embauche](#) et 5 700 [Aides pour l'apprentissage](#) ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes. Le bon fonctionnement de ces dispositifs témoignent de l'engagement des entreprises pour l'emploi des jeunes, malgré un contexte peu favorable.

Les aides à l'embauche des jeunes

seront prolongées jusqu'au 31 mai 2021, et les aides exceptionnelles pour l'apprentissage le seront également jusqu'en fin d'année.

La Garantie Jeunes

La [Garantie Jeune](#) est destinée à accompagner vers l'emploi les jeunes les plus vulnérables âgés de 16 à 25 ans. L'objectif régional de son déploiement vise un doublement des entrées. A mi-mars, 2 177 jeunes supplémentaires étaient suivis.

Les contrats aidés

Si la dynamique est enclenchée pour les [Contrats Initiative Emploi](#) dédiés au secteur marchand avec près de 500 contrats conclus depuis le début de l'année, le recours au [Parcours Emploi Compétences Jeunes](#), pour le secteur non marchand reste faible. A la mi-mars, moins de 400 contrats étaient conclus, soit 5 % des capacités qu'offre ce dispositif. Ce contrat constitue une réelle



opportunité pour des jeunes de pouvoir concrétiser une première expérience professionnelle dans le secteur associatif, au sein d'une collectivité ou d'une entreprise délégataire de service public, d'un établissement public de santé ou d'enseignement. [Pôle emploi, le réseau des missions locales, les Cap Emploi](#) se mobilisent pour faire connaître et promouvoir ces contrats et peuvent également proposer des candidats dont les compétences sont en adéquation avec les besoins identifiés.



Retrouvez toutes les informations sur le site 1jeune1solution.gouv.fr

1 jeune, 1 mentor : lancement du premier appel à projets

Dans la continuité du plan 1 jeune 1 solution, le dispositif 1 jeune, 1 mentor permettra à 100 000 jeunes d'avoir accès à des mentors d'ici la fin d'année 2021. Le Gouvernement lance un appel à projets afin de soutenir des projets de croissance du mentorat en France. Doté de 16 millions d'euros, il est ouvert du 25 mars au 19 avril 2021.

Ce dispositif vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient, pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle, d'un accompagnement par un mentor plus âgé (étudiant, professionnel en exercice ou jeune retraité). A raison de quelques heures par mois, ce mentor mobilise son expérience et

ses réseaux et contribue ainsi à lutter contre le manque d'information qui touche souvent les jeunes issus de milieux modestes. L'objectif est de suivre 100 000 jeunes dès 2021, soit un triplement par rapport à 2020, avant un passage à 200 000 en 2022..



PLUS D'INFOS

Repas à 1€ pour tous les étudiants

Tous les étudiants, boursiers ou non, peuvent désormais bénéficier de deux repas par jour au tarif de 1 euro. Depuis le 25 janvier, tous les étudiants, qu'ils soient boursiers, non boursiers, nationaux et internationaux, peuvent bénéficier d'un repas à 1 euro dans les restaurants et cafétérias des Crous. Chaque étudiant peut acheter directement deux repas, un pour le midi et un pour le soir, au tarif d'1 euro pour chaque repas. Ces repas sont proposés sous forme de

vente à emporter uniquement pour respecter les consignes sanitaires.

Entrées et desserts, plats chauds et «faits maison» par les équipes de professionnels de la restauration des Crous, l'offre de repas proposée aux étudiants permet un équilibre alimentaire avec des produits de qualité.

Le site web de chaque Crous mentionne les noms des structures ouvertes où l'étudiant pourra retirer un ou deux repas :



- [CROUS Clermont-Auvergne](#)
- [CROUS Grenoble-Alpes](#)
- [CROUS de Lyon](#)



PLUS D'INFOS

Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH)

© Clément Theriez - Pixabay



Dans le cadre du Plan de relance, une nouvelle aide pouvant aller jusqu'à 4 000 € par salarié a été créée pour soutenir le recrutement des personnes en situation de handicap.

Ce dispositif est ouvert à toutes les entreprises et toutes les associations, quelle que soit leur taille, pour l'embauche en CDI, en CDI intérimaire ou en CDD d'au moins 3 mois d'une personne disposant de la reconnaissance de qualité de travail-

leur handicapé. En outre, la rémunération du salarié doit être inférieure ou égale à deux fois le montant du SMIC et l'employeur ne doit pas avoir procédé à un licenciement économique sur le poste concerné depuis le 1er janvier 2020. Enfin, l'embauche doit avoir lieu entre le 1er septembre 2020 et le 30 juin 2021.

+ PLUS D'INFOS

Soutiens aux sports, à l'animation et aux associations



SÉSAME pour l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation

Accompagner les jeunes les plus défavorisés vers une qualification dans les métiers d'encadrement du sport ou de l'animation via un parcours personnalisé.

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans ayant un projet de formation et d'insertion professionnelle dans les métiers du sport et de l'animation résidant dans un territoire prioritaire, ce dispositif bénéficie d'une dotation régionale de France Relance de près de 850 000 € et permet le suivi individualisé de 267 jeunes.

+ PLUS D'INFOS



Service Civique : 1000 contrats supplémentaires en Auvergne-Rhône-Alpes

Ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap, le Service civique propose de nouvelles missions sur 9 domaines prioritaires.

1000 contrats supplémentaires dans les domaines de l'éducation, la solidarité, le sport, la culture et les loisirs, l'environnement, la santé, la mémoire et la citoyenneté, l'intervention d'urgence, le développement international et l'action humanitaire peuvent dès maintenant bénéficier aux associations, collectivités locales, administrations et établissements publics.

+ PLUS D'INFOS



2 appels à projets nationaux pour le soutien et le développement des associations et fédérations sportives

Deux appels à projets ont été lancés par l'Agence nationale du sport.

- Soutien aux associations sportives locales

Augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

+ PLUS D'INFOS

- Transformation numérique du sport

Soutenir la transformation numérique du mouvement sportif en vue de développer de nouveaux services, de diversifier les ressources financières des associations sportives et de contribuer aux enjeux environnementaux.

+ PLUS D'INFOS

Internats d'Excellence : 2 premiers lycées labellisés dans l'académie de Lyon

La liste des 54 premiers internats d'excellence labellisés sur le territoire français a été dévoilée le 26 mars dernier. Dans l'académie de Lyon, 2 lycées sont concernés par cette nouvelle labellisation.

Cette labellisation permet de cofinancer la rénovation des établissements ou la construction de nouveaux bâtis. Ces établissements vont bénéficier d'un financement conjoint des collectivités et du plan de relance avec une enveloppe budgétaire de 50 millions d'euros. Concrètement ces fonds participeront à faire des travaux d'aménagement et d'embellissement : réhabilitation de chambres, des sanitaires, des lieux de vie collectifs, achat de mobilier, etc.

Dans l'académie de Lyon, 2 établissements obtiennent cette labellisation après un premier appel à projet lancé auprès des académies et des collectivités en septembre 2020 :

- **Le lycée général Jean Puy à Roanne**
Cette labellisation permettra au lycée de disposer de bâtiments neufs à la rentrée 2021 pour accueillir un internat de 48 places et un nouveau gymnase. L'ouverture d'un internat supplémentaire dans la ville de Roanne permettra d'apporter une réponse concrète à un besoin de place et une réponse de qualité grâce à la labellisation d'excellence.

Le projet éducatif et pédagogique de l'internat a pour objectif final de conduire chaque élève à la réussite grâce à une offre et un suivi pédagogique et éducatif ambitieux renforçant l'accompagnement personnalisé.

- **Le lycée général et technologique Jean Perrin à Lyon**

Le lycée général et technologique Jean Perrin, situé dans un parc arboré offrant un cadre de travail agréable, accueille 160 internes. Grâce à cette labellisation, le lycée va pouvoir se restructurer afin d'avoir une offre de qualité pour concilier au mieux sport de haut niveau et sport de loisir. La rénovation de l'internat permettra d'avoir un cadre de vie et d'étude de qualité. Du point de vue pédagogique, l'offre en langues vivantes et l'ouverture internationale attestée par les sections binationales et la section internationale permettront d'offrir aux internes un environnement riche et stimulant.

Une politique pour l'égalité des chances

Annoncée en septembre 2020 par le président de la République, la politique des internats d'excellence vise à créer 13 000 places supplémentaires réparties dans tous les départements français. D'ici 2022, 240 établissements



au total seront labellisés selon trois mentions *Excellence*, *Internat du pro*, et *Résidence à thème*. Ils refléteront la transformation profonde des internats voulue par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Puissants leviers d'égalité des chances, les internats d'excellence sont de véritables tremplins vers la réussite. Ils offrent à des élèves dont les familles rencontrent des difficultés financières, où dont le domicile est trop éloigné un cadre propice au travail et à la concentration grâce à un accompagnement spécifique.

Un second appel à projets est en cours. Au sein de l'académie de Lyon, dix autres établissements sont actuellement accompagnés par des équipes expertes pour candidater à une labellisation hors plan de relance.

+ PLUS D'INFOS

Les nouvelles «cordées de la réussite»



Fondées sur un principe de solidarité entre établissements de l'enseignement secondaire et établissements d'enseignement supérieur (écoles, universités, IUT, établissements de formation professionnelle, etc.) ou lycées avec CPGE et/ou STS, la nouvelle génération des cordées de la réussite propose un accompagnement continu et progressif, en amont des choix d'orientation, pour permettre à chacun d'élaborer son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé : pour-

suite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle. Depuis cette année, les cordées de la réussite et le parcours d'excellence ont fusionné en un seul dispositif sous l'appellation de cordées de la réussite. Les nouvelles cordées de la réussite bénéficient d'une dotation de 10 M€ dans le cadre du Plan France relance du Gouvernement afin d'accompagner la montée en charge du dispositif. 575 cordées de la réussite sont désormais déployées sur le territoire, contre 423 l'année dernière. Parmi

les têtes de cordées, on compte 45% de lycées avec STS et/ou CPGE, 23% d'Universités/IUT et 28% de grandes écoles.

3265 établissements d'enseignement secondaire sont encordés parmi lesquels on dénombre 1837 collèges et 1391 lycées : ils représentent 29% du nombre total d'établissements publics et privés ; un tiers des collèges publics sont encordés.

+ PLUS D'INFOS

Dans les départements

Les actualités de la relance dans votre département

Dans l'Ain



Dans la Loire



Dans le Puy-de-Dôme



En Allier



En Haute-Loire



Dans le Rhône



En Ardèche



Dans la Drôme



En Savoie



Dans le Cantal



Dans l'Isère



En Haute-Savoie



Vos sous-préfets chargés de la relance

Afin d'accompagner la mise en œuvre du plan France Relance dans les territoires, et de renforcer l'État déconcentré, au plus près des élus, des entreprises et des citoyens, le Premier ministre a décidé la création de sous-préfets en charge de la relance.

- **Ain** : Philippe BEUZELIN, Secrétaire général
- **Allier** : Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon
- **Ardèche** : Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon sur Rhône
- **Cantal** : Cécilia MOURGUES, sous-préfète à la relance
- **Drôme** : Marie ARGOUARC'H, Secrétaire générale
- **Isère** : Samy SISAID, sous-préfet à la relance
- **Loire** : Loïc ARMAND, sous-préfet de Montbrison
- **Haute-Loire** : Raphaëlle KOROTCHANSKY, sous-préfète à la relance
- **Puy-de-Dôme** :
 - Ecologie : Olivier MAUREL, sous-préfet de RIOM
 - Compétitivité : Etienne KALALO, sous-préfet de Thiers
 - Cohésion sociale et territoriale : Pascal BAGDIAN, sous-préfet d'Issoire
- **Rhône** : Clément VIVES, sous-préfet, secrétaire général adjoint
- **Savoie** : Juliette PART, secrétaire générale
- **Haute-Savoie** : Florence GOUACHE, secrétaire générale

